

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 9 avril 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 10

CIRCULAIRE N° DGA01I21 004669/ARM/DGA/DRH/D

relative au concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 17 mars 2021

CIRCULAIRE N° DGA01I21 004669/ARM/DGA/DRH/D relative au concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 17 mars 2021

NOR A R M A 2 1 0 0 8 1 9 C

Référence(s) :

Code de la défense - Partie législative.

Décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 23).

Arrêté du 18 janvier 2011 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement, dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement et dans le corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement (JO n° 122 du 26 mai 2011, texte n° 4).

Arrêté du 12 juin 2015 fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n° 150 du 1er juillet 2015, texte n° 9).

Arrêté du 19 septembre 2016 fixant la liste des titres ou diplômes exigés des candidats au recrutement par concours sur titres au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n° 225 du 27 septembre 2016, texte n° 19).

Arrêté du 27 mai 2020 portant modification des dispositions relatives à l'organisation des concours sur épreuves et sur titres d'accès à différents grades du corps des ingénieurs de l'armement et du corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement (n.i. BO ; JO n° 131 du 30 mai 2020, texte n° 6).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 7838/ARM/DGA/DRH du 26 juin 2020 relative au concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.](#)

Référence de publication :

Préambule.

Le recrutement sur titres au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement est défini par le point 2. de l'article 5. du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié et par l'arrêté du 12 juin 2015 modifié, fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

La présente circulaire précise les modalités pratiques d'organisation et de déroulement du concours.

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

1.1. Dès la publication de l'avis de concours, les candidats satisfaisant aux conditions de nationalité, d'âge et de diplômes exigées respectivement par l'article L4132-1 du code de la défense, par le point 2. de l'article 5. du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié et par l'arrêté du 19 septembre 2016 cités en référence doivent transmettre leur demande d'inscription au concours (cf. annexe en pièce jointe) à la direction des ressources humaines de la direction générale de l'armement (DGA/DRH).

1.2. Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :

- la demande d'inscription du candidat ;
- une lettre de motivation d'environ 500 mots établie sur papier libre, précisant les motivations et l'expérience professionnelle ;
- un *curriculum-vitae* ;
- une copie *recto-verso* de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- une copie des titres universitaires ou autres diplômes détenus (les originaux devront être présentés au jury lors de l'épreuve d'entretien) ;
- une copie des relevés des notes obtenues pendant la scolarité dédiée à la préparation du titre ou diplôme requis par l'arrêté du 19 septembre 2016, sauf impossibilité matérielle ;
- une copie de tout document complémentaire à cette scolarité (attestation de stage, par exemple, etc.), sauf impossibilité matérielle ;
- un exemplaire de la demande d'habilitation modèle 94A datée et signée à fournir via une clé USB. Pour récupérer le formulaire 94A, faire une demande par mail à l'adresse suivante : dga-drh.recrutement.oqa.fct ;
- un certificat médical établi par un médecin militaire mentionnant le profil médical du candidat (SIGYCOP) et constatant l'aptitude de ce dernier conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 janvier 2011 précité ;
- une copie de l'attestation du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou à la journée de défense et citoyenneté.

L'autorité responsable de l'organisation du concours est chargée de collecter les extraits de casier judiciaire (bulletin n° 2) des candidats.

2. PHASE DE PRÉ-SÉLECTION

La commission définie au I. de l'article 5. du titre premier de l'arrêté du 12 juin 2015 modifié par l'arrêté en sixième référence examine les dossiers des candidats admis à se présenter au concours.

Cet examen des candidatures porte notamment sur les titres universitaires détenus par les candidats, leur parcours et leur motivation.

Les candidats admis à participer au concours sont convoqués individuellement pour l'entretien avec la commission.

3. DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Les entretiens se dérouleront à compter du **15 novembre 2021**.

L'ordre de passage des candidats sélectionnés pour l'entretien est déterminé par le président de la commission du concours.

Les candidats, munis d'une pièce d'identité en cours de validité, doivent être présents sur le lieu de l'entretien au jour et à l'heure indiqués sur la convocation.

Avant d'être interrogés, les candidats apposent leur signature sur une liste nominative d'émargement.

Les candidats ne désirant pas se présenter à l'entretien doivent en informer sans délai la DGA/DRH au reçu de leur convocation.

4. TEXTE ABROGÉ

La [circulaire n° DGA01/20007838 DGA/DRH/D du 26 juin 2020](#) relative au concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement est abrogée.

5. PUBLICATION

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,
directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement,*

Benoît LAURENSOU.

ANNEXE

ANNEXE.

ANNÉE 2021

DEMANDE D'INSCRIPTION

NOM :	
Prénoms :	
Situation familiale :	
Adresse personnelle :	
Numéro de téléphone :	
Adresse e-mail :	
Diplômes obtenus :	

Je soussigné(e) _____ demande à être autorisé(e) à prendre part au concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur de l'armement ouvert au titre de l'année : _____

Fait à _____, le _____

Signature